

Bulletin  
d'informations  
municipales

Décembre  
2019

# Joyeuses fêtes





A la parution de ce bulletin municipal, les fêtes de fin d'année seront toutes proches.

Une fin d'année marquée par les mouvements sociaux et en particulier les actions du personnel soignant dans les hôpitaux, les EHPAD et les services de soins à domicile.

La municipalité de Belle Isle en Terre soutient ces actions, tout à fait légitimes, tant le manque de reconnaissance du gouvernement en place est indiscutable, et nous continuerons de soutenir ce mouvement.

Le diagnostic de l'église est en cours, ce sera peut-être moins dramatique que ce que l'on pouvait envisager, les sondages du sol n'ayant fait apparaître aucun dysfonctionnement. Madame LE BEC, architecte désignée par la commune travaille sur le dossier.

Les travaux en régie pour la réhabilitation du gîte communal, rue des Tilleuls se poursuivent. La commune peut compter sur le personnel communal, leur savoir faire, leur professionnalisme pour réhabiliter les bâtiments communaux. La sécurisation de l'école a aussi été réalisée, en régie, avec la mise en place d'une clôture et de portails aux normes pour éviter les intrusions.

Depuis la mi-juillet, le Docteur DE MALLMANN exerce sur notre commune, son cabinet se trouve dans l'ancienne perception, à côté de la bibliothèque, place de la Mairie.

Des élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020, pour désigner de nouveaux élus municipaux.

Pour ma part, je vous donne rendez-vous, à la salle polyvalente, le samedi 4 janvier 2020, à partir de 19h, pour les vœux.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

François LE MARREC, Maire

## Compte-rendu des conseils municipaux

### Conseil municipal du 27 juin

- Subventions 2019 aux associations pour un montant de 6 515 €.
- Participation au SDE pour travaux complémentaires liés au remplacement des mâts d'éclairage public – Résidence du Moulin
- Déclassement de portions de voirie communale Venelle de la Fontaine
- Vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
- Motion de soutien à la maison périnatale de PAIMPOL
- Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

### Conseil municipal du 25 juillet

- Programme de voirie 2019 et de sécurisation de la voirie à Loguellaou pour un montant de 125 452.80 € HT
- Signalisation touristique : validation du programme proposé par Guingamp Paimpol Agglomération
- Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire
- Motion contre le projet de « nouveau réseau de proximité » applicable de 2020 à 2023 sur le territoire et impactant les trésoreries de Callac, Paimpol, Lanvollon et Guingamp

# Conseil Municipal Jeunes



Le Premier Conseil Municipal Jeunes a été créé en 2015. C'est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté où l'on prend des décisions, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Les élections du nouveau CMJ se sont déroulées le vendredi 29 novembre, à la mairie.

8 élèves de CM1, CM2 de l'école Paul Mahé et de 6<sup>ème</sup> du collège Prat Elès ont été élus par leurs camarades pour un mandat de 2 ans.

Maxime, Inaya, Ernesto, Samuel, Kalie, Romy, Hamalya et Zoé (absente sur la photo).

## Groupe Scolaire équipements informatiques

A la rentrée de septembre, les enfants ont pu découvrir le nouveau matériel numérique équipant désormais leurs classes. Les quatre classes ont été dotées de vidéoprojecteurs, d'un ordinateur portable pour les enseignants, et une « classe mobile » de 12 tablettes qui permet de travailler l'outil informatique dans n'importe quelle classe.

Le montant de cet investissement est de 17 176.70 € avec une subvention Région – ITI FEDER de 9 459.66 €



# Travaux

## Le gîte

Le gîte qui accueille chaque année de nombreux passagers, les familles et amis de nombreux bellislois à l'occasion d'une fête, avait besoin d'être rénové. Les travaux seront bientôt terminés. Le plancher en très mauvais état a été enlevé par les agents des services techniques et l'entreprise « la Maçonnerie Bellisloise » a coulé une dalle qui sera recouverte par du carrelage imitation bois. Les murs ont été isolés et recouverts de placoplâtre. Les travaux ont été réalisés par les services techniques ce qui rend possible une telle rénovation.



## Coût annuel du désherbage thermique

7 500 € / an



2 000 € / an achat de gaz



80 heures : cimetière  
160 heures : voirie

## PMR

Le 11 février 2005, La France adoptait la loi pour l'égalité des droits et des chances.



Devant la lenteur et la complexité de la mise en œuvre de cette loi (surtout sur les bâtiments anciens), la commune intégrait le dispositif Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en trois tranches de 3 ans.

La première tranche est achevée et concernait la mairie, bibliothèque et le groupe scolaire. L'ensemble des travaux pour ces bâtiments concernait la mise aux normes PMR des toilettes, une signalisation adaptée des places de parking (bandes podotactile, nez de marche contrasté, main courante...) plus un comptoir rabaisé à l'accueil de la mairie.

La prochaine tranche concernera la salle polyvalente, salle de cinéma, les locaux associatifs et la chapelle de Locmaria.

Ces travaux sont faits principalement en régie.

## Eglise

Suite à l'apparition de fissures dans l'église, notamment sur les parements extérieurs du chœur et du clocher, la commune de Belle-Isle a souhaité faire une étude diagnostic afin de connaître les raisons des désordres observés ainsi que les préconisations à envisager.

L'agence ARCHAEB, architecture du patrimoine, de Dinan (22), a été mandatée le 2 mai 2019, suite à un appel d'offre, afin de réaliser cette étude, avec une équipe composée par FLY HD, imagerie aérienne par drone, de Concarneau (29), le bureau d'étude géotechnique SOL CAP, de Trégueux (22) et le bureau d'étude structure PIERRE, de Nozay (44).

Un relevé par photogrammétrie a été réalisé sur l'édifice par FLY HD à l'aide d'un survol par drone.

L'agence ARCHAEB s'est attachée, dans un premier temps, à la compréhension de l'édifice au travers de recherches historiques et d'une analyse architecturale.

Un état des lieux des structures (maçonneries et charpentes) a été réalisé sur la base des orthophotos de FLY HD et de journées d'expertise in situ.

Le BE structure PIERRE s'est intéressé à la reconnaissance des modes constructifs, au parcours technique de l'édifice depuis sa construction et à l'analyse des désordres.

Le BE géotechnique SOL CAP a réalisé plusieurs sondages afin de connaître les caractéristiques et résistances du sous-sol et des fondations de l'église.

L'ensemble de ces données est en cours de traitement et permettra de mettre en évidence les causes des fissures repérées.

Dans l'attente des résultats de l'étude, le périmètre de sécurité autour de l'édifice, reste en place.





## Le groupe scolaire

A la suite des attentats et de la mise en place du plan Vigipirate, les établissements scolaires doivent être protégés contre les intrusions. Pour se mettre en conformité avec la loi, la commune a changé la clôture de l'école Paul Mahé et les ouvertures ne sont accessibles qu'au personnel de l'école. Par contre, un visiophone permet d'ouvrir la porte à distance en cas de besoin. Les travaux ont été réalisés en régie. Cette installation a coûté 9 255.54 €.

## Nouvelle installation

### Maréchalerie du trégor

Pascal BRIANNE, ancien militaire de carrière a été formé au Centre Sportif Equitation Militaire de Fontainebleau. Après avoir validé, ses diplômes militaires par un examen civil au CFA de Beauvais, en 2011, il s'installe comme Maréchal ferrant en Lorraine, l'appel de la Bretagne et de l'Argoat sa région d'origine, le voilà à Belle Isle en Terre.

Pascal prend en charge tous les équidés du poney au cheval de trait en passant par l'âne (ferrage, parage et orthopédie équine). Avec son atelier mobile où il peut fabriquer des fers sur mesure, Pascal se déplace chez vous pour soigner les pieds de vos chevaux.

Téléphone : 06 22 24 94 69 ou mail [pascalbrianne@gmail.com](mailto:pascalbrianne@gmail.com)



# Informations diverses

## Inscription sur les listes électorales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les citoyens ont jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin pour effectuer une demande d'inscription en mairie.

Pour les élections des conseillers municipaux et communautaires en mars 2020, vous avez jusqu'au vendredi 7 février 2020, pour vous inscrire sur les listes électorales.

Si vous êtes déjà inscrit, il est également possible de vérifier sa situation électorale, en consultant le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>  
Si les informations sont erronées, vous pouvez les faire rectifier.

## STOP aux incivilités !

Sacs poubelles posés à côté des containers, dépôts sauvages d'ordures et de matériaux (matelas, chaises...), déjections canines... A cela s'ajoutent des dégradations diverses sur le mobilier urbain et des actes de vandalisme dans les bâtiments (toilettes publiques...).

## Lutte contre l'habitat indigne

Une ligne (0806 706 806) dédiée a été mise en place afin de permettre à un locataire de signaler un logement indigne ou de se renseigner sur les recours possibles.

## Travaux de rénovation énergétique : attention aux entreprises frauduleuses

Isolation, ventilation, installation de panneaux solaires ...  
La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes renouvelle ses conseils pour protéger les consommateurs des pratiques déloyales de certains professionnels en matière de travaux de rénovation énergétique.

La DGCCRF vous propose quelques réflexes à adopter pour mener sereinement votre projet :

- Renseignez-vous auprès d'un conseiller « Faire » au 08 08 800 700 ou sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr) pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit ;
- Faites attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de fournisseurs d'énergie ;
- Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour-même ;
- Demandez un devis et comparez d'autres offres
- Méfiez-vous des offres trop alléchantes (vous n'avez peut-être pas droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être inférieures aux promesses) ;
- En cas de litige, pensez à faire appel aux associations de consommateurs ;
- Si vous constatez une pratique frauduleuse, contactez la DGCCRF.

## Campagne pour l'obtention d'un référendum sur la privatisation des Aéroports de Paris

PRIVATISATION D'ADP : POUR UN  
**RÉFÉRENDUM,  
SIGNONS !**

**LA FRANCE EST EN  
PROCESSUS DE  
RÉFÉRENDUM.**

**Du 13 juin 2019 au 12 mars 2020,**  
les électeurs et électrices peuvent obtenir  
un référendum sur ADP, entreprise publique  
qui gère 80% du trafic aérien français.



Si cette initiative vous intéresse,  
munissez-vous de votre carte  
d'identité ou votre passeport  
et rendez-vous sur le site

[www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)

Suivez les instructions pour soutenir cette démarche.

pour plus d'informations, vous pouvez soit vous rendre à la **mairie**,  
soit **consulter le site [signons.FR](http://signons.FR)** ou **appeler gratuitement le 0184 608 607.**

# Manifestations de janvier à juin 2020

Samedi 4 Vœux de la municipalité – salle polyvalente  
Mardi 21 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma  
Samedi 25 Sainte Barbe

Janvier

Vendredi 7 Poulet frites FSE – collège  
Mardi 18 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma

Février

Vendredi 6 Tartiflette – APE Bouge Ta Skol (sur commande)  
Samedi 14 Repas – ASB – Salle polyvalente  
Mardi 17 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma

Mars

Samedi 11 ou dimanche 12 Chasse à l'œuf – CMJ – Jardin du Guer  
Lundi 13 Bal – Comité des Fête – Salle polyvalente  
Mardi 21 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma  
Samedi 25 Repas - Rando Muco - salle polyvalente  
Dimanche 26 Journée Rando Muco – Prat Elès

Avril

Dimanche 17 Fête de l'Agriculture et du Jardinage – Eau et Rivière de Bretagne  
Autour du Château  
Mardi 19 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma  
En mai Plat à emporter – Handball Club Belle Isle / Plounévez (sur commande)

Mai

Mardi 16 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma  
Samedi 20 Fête de la Musique – Comité des fêtes– Place de l'Eglise  
Vendredi 26 Concours de boules - l'ASB – La Chapelle du Bois  
Samedi 27 Passage de La Pierre Le Bigaut  
Dimanche 28 Bal – Club des Sans Soucis – Salle polyvalente  
Dimanche 28 Kermesse et concours de boules – APE Bouge Ta Skol – Jardins du Guer

Juin

## INFORMATION :

250, c'est le nombre d'heures annuelles effectué par les services techniques pour les différentes associations en appuis techniques (branchements électriques, signalisation...) et logistiques (montage et démontage des structures, fournitures de tables...).

Merci à tous de votre action pour rendre notre commune agréable et festive.

## Etat civil

### Ils nous ont quittés :

- Ferdinand LE NORMAND
- Joao LUCAS MATHEUS
- Stanley HOLDEN
- Yvon CLOAREC
- Christiane LE GALL née CADORET
- Annick KERAUTRET née MEVEL
- Denise MICHEL née QUELEN
- Marie-Thérèse RAOUL née MINOUS
- Maria BENTEKHICI née LE BIHAN
- François LE VOT
- Noël MICHAT
- Marie-Françoise LE GUILLOUZER née SAINT JALME
- Roger BERTHOU
- Yvonne AUGEL née ROCHE
- Marceline CRICHEN née QUEROU
- Jacqueline DARTY née SAUVAGET



Mairie de Belle-Isle-en-Terre : 02 96 43 30 38 - 4 Rue Crec'h Ugen - 22810 Belle-Isle-en-Terre

Rédaction : commission animation

Impression et mise en page : roudenngrafik 02 96 11 97 00

Crédit photo : Commission animation

Directeur de publication : M. Le Maire, François Le Marrec

Dépôt légal : Décembre 2019

### Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi :

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h00 (fermé l'après midi)

Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h00 (sauf en juillet et août)